

Bonjour à tous,

Face à de nombreux questionnements de centres et dans un contexte socio-économique inhabituel, vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réflexion sur une problématique qui frappe aujourd'hui l'ensemble du monde associatif, sportif et bien au-delà.

#### Sur le surcoût énergétique

Aujourd'hui et après l'épisode du COVID qui nous a terriblement affectés dans le cadre de nos activités fédérales nous arrive le problème du surcoût d'énergie. Celui-ci nous touche bien évidemment directement mais touche également l'ensemble des économies mondiales.

Il semble difficile de résister face à ces centaines de collectivités locales qui se penchent avec anxiété sur leur budget, voient les dépenses de fonctionnement de leurs structures aquatiques exploser et essaient par tous les moyens d'en réduire les effets.

De nombreuses municipalités ont mis en route de manière systématique des études de coûts sur les dépenses d'eau, les dépenses de chauffage, prennent des informations sur les volumes d'utilisateurs en fonction des activités proposées (public, écoles, associations, clubs).

On peut donc imaginer qu'à moyen terme, voire même court terme, des réductions voire des suppressions d'activités pourraient être mises en œuvre.

Actuellement les informations qui nous arrivent montrent que les plans de restrictions prennent des formes très différentes en fonction d'une part des politiques locales d'autre part des choix commerciaux faits par les sociétés gérantes des piscines (Vert Marine, Equalia et d'autres).

Cela met en évidence le fait qu'il n'existera pas dans la gestion de ce dossier de règle unique. Chaque ville fera ses choix en fonction de sa politique, de son budget, de ses priorités.

De nombreuses pistes sont actuellement explorées et on entend parler de :

- Fermeture des bassins pendant la période d'hiver ?
- Fermeture sur certains weekends ?
- Fermeture pendant les vacances scolaires ?

La fédération peut-elle peser sur l'évolution de cette situation ?

Il semble extrêmement compliqué, à notre niveau, de s'intégrer dans un collectif de réflexion national tant les décisions vont être individuelles.

Un centre peut-il travailler avec les élus pour essayer d'arriver à un compromis acceptable pour les 2 parties ?  
Oui peut-être mais en sachant que des concessions vont être nécessaires :

- Réduction du nombre de séances ?
- Réduction de la température ?
- Les deux ?

Là encore beaucoup d'incertitudes sur le résultat : n'oublions pas qu'au niveau d'une commune sur un établissement de bain, le surcoût va se chiffrer en milliers d'euros voire même centaines de milliers.

### Sur la température de l'eau

Si je chauffe moins, cela me coûte moins...

Logique imparable et difficilement contestable de ce choix déjà appliqué de manière drastique par certaines municipalités ou en prévisions pour d'autres.

Quel impact sur nos activités ?

Dans le livre BEBE NAGEUR BEBE BONHEUR (page 56), nous vous exposons nos préconisations sur les temps de baignade pour les différentes tranches d'âge. Elles vous permettront, en fonction de vos conditions de fonctionnement (température de l'eau, température de l'air), de définir ce qui vous semblera être le plus adapté à votre réalité pour fonctionner dans les meilleures conditions.

Si une baisse de température est imposée mais l'activité maintenue, des précautions sont à prendre et il est extrêmement important de sensibiliser les parents sur :

- Leur observation attentive des manifestations de refroidissement de leurs enfants
- La possibilité de raccourcir l'activité à 20 mn voire moins pour les premières séances
- Des propositions de situations de portage dans lesquelles l'enfant est immergé le plus possible de façon à avoir le moins de prise possible avec l'air (très souvent en dessous de la température de l'eau)
- L'utilisation, s'ils le souhaitent, de certains maillots « combinaisons » apportant une protection supplémentaire dans toutes les situations où l'enfant aurait une partie de son corps en dehors de l'eau
- La réduction au maximum des situations dans lesquelles l'enfant se retrouverait en situation de terrien (assis sur les tapis, en attente de descente sur les toboggans etc.)

De la même manière, il est important également de sensibiliser les animateurs à toutes ces précautions et de leur demander d'intervenir auprès des parents s'ils estiment que le bébé n'est pas dans un confort d'activité.



## 12 Combien de temps puis-je rester dans l'eau avec mon enfant ?

La durée de la séance dépend de l'âge et de la capacité de l'enfant à garder sa température corporelle. En effet, dans une eau à 32 °C, son système thermorégulateur moins mature n'est pas assez performant pour maintenir sa température corporelle à 37 °C.

Le bébé est doté d'une peau fine, très vascularisée. Par conséquent, s'il existe une grande variabilité d'un sujet à l'autre, le risque d'hypothermie est plus élevé chez le nourrisson et l'enfant. Concernant la durée du bain, nous vous proposons de consulter le tableau ci-dessous donné à titre indicatif.

Il est important d'écourter la séance au moindre signe de refroidissement : lèvres bleues, frissons, somnolence, fatigue, irritabilité.

Proposition de durée de séance en fonction de l'âge de l'enfant et de la température de l'eau :

	4 à 6 mois	6 à 18 mois	18 mois à 2 ans	Entre 3 et 6 ans
31 °C/32 °C	Moins de 30 min	30 min	30 à 45 min	45 min
30 °C	-	-	30 min	45 min
29 °C	-	-	-	30 min

Les informations qui vous sont proposées ne vous apporteront malheureusement pas de réponses définitives mais les enjeux actuels des municipalités ne sont pas les nôtres et l'influence de la fédération ne pèsera pas ou que peu sur des choix politiques qui auront des impacts très importants sur une gestion globale municipale.

Notre rôle, à nous fédération, est de vous proposer des pistes mais surtout de faire circuler l'information dans cette période préoccupante une fois de plus pour le développement de nos activités.

Vos démarches individuelles dans vos centres et vos organisations respectives sont une richesse que nous pouvons faire partager à tout le monde.

N'hésitez pas à nous transmettre vos solutions, nous les ferons circuler à travers la fédération pour tous nos centres.

Amicalement`

Jean luc Aimar  
Président de la Faael  
Président de l'Association JEUX D'EAU de Montélimar


